

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUIN 2016 Feuillet 2016-011

L'an 2016, le 07 Juin, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 31 mai 2016, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine SOUVAY,
Maire.

Membres Présents: SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - FERRY Régis -
CHRISMENT Stéphane - Véronique PHILIPPE (arrivée avant le point 37/2016) -
GRANDJEAN Marcelle - MATHIEU Nathalie - MARTIN Stéphane - VAIREL Pierre-
Alexandre - FESCIA Grégory - HANZO Stéphanie - HERMANN Alain - ORBAN Jean-
Louis.

Membres absentes excusées :

-Mme HEMARD Sandrine a donné pouvoir de voter en son nom à M. HERMANN Alain
-Mme MANGIN Doriane a donné pouvoir de voter en son nom à M. FERRY Régis

Conformément à l'article L2121.15, M. Jean-Paul VINEL a été nommé secrétaire de
séance. Le procès-verbal de la réunion du 15 avril, l'ordre du jour de la présente réunion
sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en
Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :
-DIA reçue le 18/05/2016 : habitation, 30 B route de Remiremont, n° cadastre ZA 378
-DIA reçue le 31/05/2016 : habitation, 7 route de Méménil et lieudit à la Mouyère, n°
cadastre AB 7, 8, 9 et 10

32/2016 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE DE BRUYERES

Par courrier en date du 09 avril 2016, le Syndicat Intercommunal de la Maison de
Retraite Intercommunale de Bruyères a fixé à 285.22 € le montant de la participation
syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de
285.22 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2016.

33/2016 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par
son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service
d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la
clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUIN 2016

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

34/2016 TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT HORS PERISCOLAIRE SESSION D'ETE 2016

Madame le Maire propose d'établir les tarifs en fonction du quotient familial de l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire de la session d'été qui se déroulera du 25 juillet au 19 août 2016 inclus.

L'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire fonctionnera de 8h00 à 18h30.

Les activités se dérouleront de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Quotient familial	Prix de la semaine. Non allocataire ou sans bons vacances et ne bénéficiant d'aucune aide							
	Prix pour 1 semaine Formule T1		Prix pour 2 semaines Formule T2		Prix pour 3 semaines Formule T3		Prix pour 4 semaines Formule T4	
	Semaine sans repas	Semaine avec repas*	Semaine sans repas	Semaine avec repas*	Semaine sans repas	Semaine avec repas*	Semaine sans repas	Semaine avec repas*
≤ 800	50,00 €	60,00 €	90,00 €	108,00 €	128,00 €	162,00 €	160,00 €	192,00 €
De 801 à 1400	58,00 €	68,00 €	105,00 €	123,00 €	148,00 €	174,00 €	186,00 €	218,00 €
>1400	66,00 €	77,00 €	120,00 €	139,00 €	169,00 €	197,00 €	212,00 €	247,00 €

* **Semaine avec 4 repas car il y a un pique-nique fournit par les parents**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

-EMET un avis favorable

-AUTORISE le Maire à facturer aux familles à la fin de la session les frais d'inscriptions.

35/2016 EMPLOI D'ANIMATEURS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT HORS PERISCOLAIRE SESSION D'ETE 2016.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de prévoir le personnel pour encadrer les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire d'été du 25 juillet au 19 août 2016 inclus.

Les personnes seront rémunérées par une indemnité journalière en fonction des jours de présence et par rapport au stage de monitorat qu'elles ont effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE le Maire à recruter 5 animateurs (titulaire BAFA, stagiaire BAFA ou aide).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

36/2016 RECODIFICATION DU LIVRE IER DU CODE DE L'URBANISME

Le Conseil municipal,

- VU l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I^{er} du code de l'urbanisme
- VU le décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme
- VU le plan local d'urbanisme de la commune d'AYDOILLES approuvé le 17 Mars 2014,

Considérant la recodification du livre Ier du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet en date du 10 mai 2016 précisant les dispositions à prendre dans le cadre de cette recodification

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de joindre au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AYDOILLES dans un souci d'accessibilité et de la lisibilité de la règle de droit, à titre informatif, les tableaux de correspondance permettant une transposition des références législatives et réglementaires du Plan Local d'Urbanisme issues de l'ancienne codification du code de l'urbanisme avec celles en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage dans la mairie d'AYDOILLES durant un mois.

Véronique PHILIPPE est arrivée à ce moment-là.

37/2016 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL : SERVICE COMMUN
MUTUALISE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PASSATION
DE MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Le Maire,

Vu le projet de convention de mutualisation de service et de gestion du service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de passation de marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-4-2,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUIN 2016

DÉCIDE :

de se donner un temps de réflexion et de reporter sa décision à une réunion ultérieure.

38/2016 TARIFS DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Madame le Maire propose d'établir les tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2016/2017. Elle souhaite que la participation des familles soit de 7,50 € par enfant et par période, sachant qu'une période équivaut aux semaines scolaires entre chaque période de vacances.

Le Conseil Municipal, par 1 voix contre et 14 voix pour, après en avoir délibéré :

-FIXE à 7,50 € par enfant et par période le tarif des Nouvelles Activités Périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

-AUTORISE le Maire à facturer aux familles le montant des inscriptions à la fin de l'année scolaire.

39/2016 DESTINATION DES PRODUITS FEUILLUS DES COUPES DES PARCELLES 21 ET 40

Le Conseil Municipal d'AYDOILLES, à l'unanimité

-Décide d'exploiter les coupes des parcelles 21 et 40 sur la campagne 2016/2017 et confirme la destination

- **Vente des grumes façonnées**

- **Partage en nature des autres produits** (houppiers et petits bois feuillus) entre les affouagistes

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- L'exploitation et le débardage se feront par des entrepreneurs
- Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts

40/2016 DESTINATION DES PRODUITS FEUILLUS DES COUPES DE LA PARCELLE 37

Le Conseil Municipal d'AYDOILLES, à l'unanimité

-Rectifie sa délibération du 8/12/2015

-Fixe comme suit la destination des produits feuillus des coupes des parcelles 37R figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2016 ainsi que les produits accidentels des diverses parcelles.

- **Vente des grumes façonnées et vente en bois d'industrie et d'énergie les houppiers et petit bois.**

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- L'exploitation et le débardage se feront par des entrepreneurs
- Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts

41/2016 DESTINATION DES PRODUITS FEUILLUS DES COUPES DES PARCELLES 16 ET 30

Le Conseil Municipal de AYDOILLES, à l'unanimité,

-décide de reporter l'exploitation des coupes des parcelles 16 et 30 à la campagne 2017/2018.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-concours de pétanque en doublette parents/enfants le samedi 11 juin après-midi

-concert de la musique de Deyvillers le samedi 18 juin à 20h30 à l'église d'Aydoilles

-entrevue avec le Président du Conseil départemental pour parler d'internet et de la sécurité de la 420; une réunion aura lieu le 21 juin avec les services de la sécurité routière du Conseil départemental

-le nouveau bâtiment devrait avoir un peu de retard dans sa finalité

-problème de branches sur des propriétés privées qui tombent sur la route d'Epinal et le rue de la Xavée.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 07 JUIN 2016

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
32/2016	Participation financière au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères	Finances locales	7.6.1
33/2016	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
34/2016	Tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire session été 2016	Domaines de compétences par thèmes	8.1.3
35/2016	Emploi d'animateurs pour l'accueil de loisirs sans hébergement hors périscolaire session été 2016	Fonction publique	4.2
36/2016	Recodification du livre Ier du code de l'urbanisme	Urbanisme	2.1
37/2016	Communauté d'Agglomération d'Épinal: service commun mutualisé d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de passation de marchés publics	Institutions et vie politique	5.7.7
38/2016	Tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à compter de la rentrée scolaire 2016/2017	Domaines de compétences par thèmes	8.1.3
39/2016	Destination des produits feuillus des coupes des parcelles 21 et 40	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
40/2016	Destination des produits feuillus des coupes de la parcelle 37	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
41/2016	Destination des produits feuillus des coupes des parcelles 16 et 30	Domaines de compétences par thèmes	8.8.4
Questions et informations diverses			

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUIN 2016 Feillet 2016-014

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT
PRIS PART AU VOTE

C.SOUVAY, Maire	J-P VINEL, 1 ^{ère} Adjoint	R. FERRY, 2 ^{ème} Adjoint	S.CHRISMENT, 3 ^{ème} Adjoint
V. PHILIPPE, 4 ^{ème} Adjointe est arrivée avant le point 37/2016	M. GRANDJEAN	N. MATHIEU	P-A VAIREL
S. MARTIN	G.FESCIA	D.MANGIN est représentée par R. FERRY	S. HANZO
A.HERMANN	J.L. ORBAN	S. HEMARD est représentée par A. HERMANN	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 07 JUIN 2016

